



SWISS WINDBAND AWARD

SOLO-Finals Wind Instruments

Prix ASM d'encouragement pour jeunes solistes

Règlement d'organisation

Association suisse des musiques (ASM)

Fondée à Olten le 30 novembre 1862

Au sein de l'Association suisse des musiques (ASM), hommes et femmes sont placés sur un plan d'égalité. L'usage de la forme masculine, pour désigner les personnes, ne découle que d'une volonté de simplification linguistique.



Solo-Finals Wind Instruments - Règlement d'organisation

1. Finalité

Avec les SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD, l'Association suisse des musiques (ASM) et le Centre de compétence de la musique militaire assurent la promotion de prestations de haut vol de jeunes musiciens dans le domaine des instruments à vent. Les jeunes talents se voient ainsi offrir une plateforme leur permettant de faire la preuve de leurs capacités.

2. Conditions de participation

La participation aux SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD – sans frais d'inscription – est soumise aux conditions suivantes ;

- Vainqueurs d'un concours de qualification¹ reconnu dans l'une des catégories d'instruments indiquées² ;
- Musiciens domiciliés en Suisse, de 16 ans révolus à 25 ans révolus. Fait foi l'année du déroulement de la demi-finale des SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD ;
- Impossibilité pour les lauréats de précédents SOLO-Finals du SWISS WINDBAND AWARD (anciennement PRIX MUSIQUE) d'y participer une seconde fois ;
- Impossibilité pour les musiciens ayant terminé leurs études de bachelor d'y participer.

Les exceptions doivent être approuvées au préalable par l'ASM.

L'ASM invite les candidats inscrits aux SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD à leurs propres frais.

3. Liste des instruments autorisés à participer

- Catégorie Bois :
Piccolo, flûte, hautbois, cor anglais, basson, clarinettes, saxophones
- Catégorie Cuivres :

Cornet, trompette, bugle, alto, cor, euphonium, baryton, petite basse, trombone, tuba

¹ Voir annexe 1

² Si le concours de qualification n'annonce que le vainqueur général, son dauphin est également autorisé à participer.



4. Concours de qualification

Sont reconnus par l'ASM et les SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD comme concours de qualification ceux qui ont lieu régulièrement durant l'année civile précédente. Ces concours sont annoncés à l'ASM par une association membre de l'ASM. La liste des concours de qualification reconnus comme tels figure à l'annexe 1 du présent règlement.

5. Procédure d'inscription

Les responsables des concours de qualification annoncent à l'ASM un vainqueur issu de chacune des catégories suivantes : Bois et Cuivres.

Les responsables des concours de qualification sont tenus d'informer les vainqueurs de chaque catégorie de leur inscription aux SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD et des dates de la demi-finale et de la finale. Ces dates sont publiées sur le site Internet de l'ASM.

Dans le cas où le vainqueur d'une des catégories – ou son dauphin – ne satisferait pas aux conditions réglementaires ou aurait déjà remporté une fois les SOLO-Finals du SWISS WINDBAND AWARD, le troisième classé peut être qualifié.

Le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site Internet de l'ASM doit être remis au secrétariat permanent de l'ASM dûment rempli au plus tard 30 jours après le concours de qualification. Doivent notamment y figurer le nom, le prénom, l'adresse, l'année de naissance et, le cas échéant, l'appartenance à une société (affiliée à l'ASM). De même, la liste SUISA du concours de qualification doit être envoyée via la base de données HITOBITO.

Le cas échéant, une subvention convenue par l'ASM au concours de qualification ne sera versée qu'une fois le formulaire d'inscription et la liste SUISA déposés.

6. Déroulement du concours

Les SOLO-Finals du SWISS WINDBAND AWARD ont lieu chaque année (en règle générale) aux mois de février et septembre. Elles comprennent deux parties

- la demi-finale (février) impliquant tous les participants inscrits;
- la finale (septembre) des 3 qualifiés – au maximum – pour les cuivres et des 3 qualifiés – au maximum – pour les bois, accompagnés par l'Orchestre symphonique à vents de la Fanfare d'armée suisse.



c) Demi-finale

La prestation en finale dure au maximum 20 minutes, dont au minimum 13 et au maximum 15 minutes de temps de musique. Le candidat présente des œuvres de son choix, dont au moins une avec accompagnement de piano.

L'organisation et le défraiement en lien avec l'accompagnement de piano incombent au participant. Par ailleurs :

- L'œuvre de choix prévue pour la finale peut être jouée lors de la demi-finale ;
- Le jury évalue les prestations et désigne pour chaque catégorie les trois solistes qualifiés pour la finale. Le nombre de finalistes est limité à trois par catégorie ;
- En principe, le jury tranche à la majorité simple des voix. La décision quant à la désignation des trois finalistes de chaque catégorie doit être prise à l'unanimité dans toute la mesure du possible. En l'absence de consensus, une majorité simple suffit. Les décisions du jury sont définitives et incontestables ;
- Les noms des trois finalistes de chaque catégorie sont annoncés à l'issue de la demi-finale. La demi-finale ne fait l'objet daucun classement. Les participants obtiennent une attestation de participation.

d) Finale

Le nombre de finalistes est limité à trois par catégorie. Ils ont chacun la possibilité de répéter au préalable durant 45 minutes avec l'orchestre. La partition fait l'objet d'une discussion avant la répétition. Par ailleurs :

- L'ordre de passage est tiré au sort ;
- La prestation en finale comprend une pièce de libre choix annoncée par les finalistes lors de l'inscription aux SOLO-Final Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD. Elle doit déjà être écrite avec accompagnement d'orchestre à vents. Fait référence la liste de sélection de pièces écrites pour instrument solo et orchestre d'harmonie. Si l'œuvre choisie ne figure pas sur la liste, il y a lieu d'indiquer lors de l'inscription si les partitions d'orchestre sont disponibles. Les œuvres pour solistes qui ne présentent pas une instrumentation d'orchestre à vents doivent être présentées à la commission de musique de l'ASM pour transcription, après accord de l'éditeur ;
- La pièce de libre choix peut être raccourcie ou l'ordre de ses mouvements modifié par le finaliste, en accord avec le chef d'orchestre. Toute modification éventuelle sera déterminée lors de la discussion concernant la partition et confirmée définitivement lors de la répétition ;
- Le jury évalue les prestations et établit le classement des trois finalistes par catégorie. Il désigne ainsi également les deux solistes pour le concert de lauréat ;



- Les trois rangs doivent être attribués dans chaque catégorie ;
- En principe, le jury tranche à la majorité simple des voix. La première place doit cependant être attribuée à l'unanimité., dans la mesure du possible. En l'absence de consensus, une majorité simple suffit. Les décisions du jury sont définitives et incontestables ;
- Les éventuels frais d'hébergement et de repas des trois finalistes font l'objet d'une discussion en amont avec l'ASM et sont à la charge des SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD.

7. Jury

Le jury se compose d'au moins trois experts musicaux reconnus. Les experts de la demi-finale sont différents de ceux de la finale.

Lors de la délibération à l'issue de la finale, seuls les membres du jury en fonction ainsi que le membre de la direction de l'ASM responsable des SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD et/ou un membre de la commission de musique de l'ASM sont présents.

8. Prix du concours

Les vainqueurs de chaque catégorie des SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD reçoivent chacun un prix en espèces et une coupe. Ils obtiennent en outre le droit à une prestation en soliste lors du concert d'une formation de la Musique militaire suisse – cela d'entente avec le commandement du Centre de compétence de la musique militaire.

Les deuxième et troisième classés de chaque catégorie gagnent également un prix en espèces et une coupe. Le montant des prix en espèces est défini au préalable par la direction de l'ASM.

Tous les participants des SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD reçoivent une indemnité ainsi qu'un certificat de participation.



9. Dispositions finales

Une participation non conforme au règlement, ainsi que le non-respect des délais entraînent l'exclusion de la finale.

Les concours de qualification insèrent – de manière visible – les logos de l'Association suisse des musiques (ASM) et du SWISS WINDBAND AWARD sur tous leurs supports publicitaires (dépliants, affiches, page d'accueil, réseaux sociaux, etc.). Cette intégration d'image ainsi que la saisie complète des données SUISA et des participants sur Hitobito constituent des conditions sine qua non à un soutien financier de l'ASM. Tous les supports publicitaires doivent être soumis à l'ASM pour validation («bon à tirer» / «bon pour exécution») avant publication.

La prise de son et/ou de vidéo des prestations en concours n'est possible qu'avec l'autorisation expresse de l'ASM en sa qualité d'organisateur et des participants. Les droits des enregistrements audio et vidéo des SOLO-Finals Wind Instruments du SWISS WINDBAND AWARD sont propriété de l'ASM.

Le présent règlement entre en vigueur le 12 décembre 2025 et remplace la version valable jusqu'ici.

Au nom des organisations chargées de l'exécution :

Association suisse des musiques

Centre de compétence de la musique militaire

Michel Graf

Colonel Aldo Werlen

Vice-présidente Suisse alémanique
et responsable SOLO-Finals du
SWISS WINDBAND AWARD

Commandant



Annexe 1 – Concours de qualification reconnus pour les SOLO-Finals Wind Instruments

Nom	Abréviatio n	Patronage
Schweizerischer Solisten- und Quartettwettbewerb Concours national suisse de solistes et de quatuors de cuivre	SSQW CNSQ	ASBB
Ostschweizer Solisten- und Ensemblewettbewerb Concours de solistes et ensembles de Suisse orientale	OSEW	AR/AI/GL/GR/ SG/SH/TG/ZH
Nordwestschweizer Solisten- und Ensemblewettbewerb Concours de solistes et ensembles du Nord-Ouest de la Suisse	NSEW	AG/BL/BS
Solistenwettbewerb des Kantons Freiburg Concours cantonal fribourgeois de solistes	CCFS	FR
Concours genevois de jeunes musiciennes et musiciens	CGJM	GE
Bündner Solo- und Ensemblewettbewerb Concours grison de solistes et ensembles	BSEW	GR
Jurassischer Solo- und Ensemblewettbewerb Concours jurassien pour solistes et ensembles	CJSE	JU
Luzerner Solo- und Ensemblewettbewerb Concours lucernois de solistes et ensembles	LSEW	LU
Championnat neuchâtelois des solistes et ensembles	CNSE	NE
Musikwettbewerb Laupersdorf Concours de musique Laupersdorf	MWL	SO
Concorso per strumentisti Concours pour instrumentistes	CPS	TI
Finale vaudoise des solistes et petits ensembles	FVSPE	VD
Walliser Junioren-Solisten- und Quartettwettbewerb Championnat Valaisan des Solistes Juniors et Quatuors	WJSQW CVSJQ	VS
Seeländischer Einzel- und Gruppenwettbewerb Concours seelandais des solistes et des ensembles	SEGW CSSE	BE
Junior Slow Melody Contest	JSMC	VS